





SERVICE INTERMII DE DEFENSE ET D

Objectifs:

- meilleure intégration des communes dans le dispositif d'organisation des secours
- rôle primordial de l'échelon de proximité
- information préventive des populations à développer

Article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- un outil au service du maire pour la protection des populations
- se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques
- le maillon local de l'organisation de la sécurité civile
- un outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile

ART 13 loi n°2004-811

« Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétences communales contribuant à l'information préventive et à la protection des populations »

Le PCS intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur

de la sécurité civile (art 4)

ART 13 loi n°2004-811

« obligatoire dans les communes dotées

d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé

ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention »

Obligation d'un PCS

Obligation d'un DICRIM

Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS

art 3-I:

«adapté aux moyens dont dispose la commune»

Le contenu minimum du PCS

- Analyse du risque: connaître les aléas, identifier les secteurs et les enjeux menacés
- Document d'Information Communale sur les Risques majeurs (DICRIM)
- L'organisation de l'alerte et de l'information des populations,
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile si cette dernière a été constituée

Objectif du DICRIM

Informer le citoyen sur:

- · les risques présents sur la commune
- · les mesures prises de prévention, de protection
- · le dispositif de sauvegarde prévu
- les consignes devant être suivies

Démarche d'élaboration

Conduite de projet :

- désignation du comité de pilotage et du chef de projet
- définition du besoin et élaboration du plan d'actions

Diagnostic des risques :

- identification des aléas et des enjeux
 - traduction en stratégie d'action

Al erte et l'information des populations :

- identification des sources, traitement et réception d'une alerte
- mo yens et modalités de diffusion de l'alerte aux populations

Recensement des moyens :

- \bullet recensement des moyens techniques $\infty\,\text{mmu}\,\text{naux}$ et autres
 - recensement des moyens humains

Création d'une organisation communale :

- détermination des fonctions de commandement et de terrain
 - définition des missions à accomplir

Réalisation des outils opérationnels :

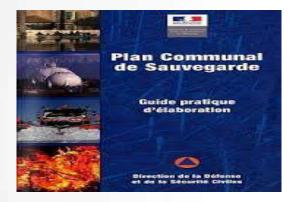
- •présentation du document
- •réalisation des outils pratiques de mise en œuvre des missions

Maintien opérationnel du dispositif dans le temps :

- les outils de maintien à jour des données
- les entraınements, formations et le retour d'expérience

Accompagnement PCS

- un mémento



- une plaquette



- un guide pratique



- Une trame simplifiée PCS et son tutoriel.

L'ensemble des documents peuvent être visualisés et téléchargés à l'adresse suivante :

http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile

Les statistiques dans le Pas-de-Calais

	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	Communes impactées par un <u>PPI</u>	Obligation réglementaire	PCS obligatoire arrêté	PCS facultatif arrêté
Département	256	99	62	157	135	101
				Soit :85,99 %		

Total PCS obligatoires et facultatifs : 236

PCS obligatoires non élaborés : 22

Arrondissement d'Arras : - Fampoux Arrondissement de Boulogne : - Audresselles

- Feuchy - Bournonville

- Saint Laurent Blangy - Cremarest

- Saint Nicolas lez Arras - Samer

Arrondissement de Béthune : - Bruay la Buissière Arrondissement de Montreuil : - Avesnes

- Fouquières les Béthune - Bouin Ploumoison

- Isbergues - Brexent Enocq

- Lestrem- Sailly sur la Lys- La Caloterie

- Sailly sur la Lys
- La Caloterie
- La Madelaine/Montreuil

Arrondissement de Lens : - Estevelles - Rumilly

ens : - Estevelles - Rumilly - Leforest - FIN-